

travaux mal exécutés

Par Ming, le 04/12/2024 à 09:20

Bonjour,

La majorité des copropriétaires de mon immeuble ont voté pour l'étanchéité des balcons et le changement des garde-corps.

Mon carrelage a donc été enlevé pour poser une résine. Problème (je suis au dernier étage) l'eau stagne quand il pleut, la pente n'a pas été refaite. Le garde-corps est aussi mal posé.

Le maître d'oeuvre ne veut rien faire refaire., idem pour le syndic. Les travaux ont déjà été réglés. quel serait mon recours sans aller au tribunal? Merci infiniment pour vos réponses.

Cordialement.

Par Marck.ESP, le 04/12/2024 à 09:51

Bonjour et bienvenue

Verifier si votre assurance responsabilité civile pourrait prendre en charge les frais d'expertise et éventuellement vous aider dans une action contre le professionnel.

Par **Pierrepauljean**, le **04/12/2024** à **10:50**

bonjour

quand vous dites "l'eau stagne" je suppose que pour l'instant aucun revetement n'a été posé sur la résine ?

est ce exact?

Par Ming, le 04/12/2024 à 11:53

non aucun revêtement n'est envisagé.

Par Ming , le 04/12/2024 à 11:59	
non aucun revêtement n'est envisagé.	